

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE**

**Séance du 4 novembre 2019**

***Etaient présents :***

- Mairie : Mme Lamy, adjointe Vie scolaire - M. Gabelle, Mme Mathieu -Elus Commission scolaire– Mme Portier responsable du Service scolaire et périscolaire
- Représentants élus des parents d'élèves : M. Perin, Mme Lehmann, M. Page. Mme Teklali
- Enseignants : Mme Bachelet, Mme Léger, Mme Zampa, Mme Dumoulin, M. Noé, M. Cardo

***Excusés :***

- Mr. BEGUERY, Maire de Montbonnot Saint Martin
- Mme SIMON RUAZ, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Grenoble 5.
- Les membres du RASED,

**Ordre du jour :**

- 1- Présentation de l'équipe enseignante et des parents élus
- 2- Attributions du conseil d'école.
- 3- Bilan de rentrée : effectifs, organisation pédagogique
- 4- Règlement intérieur et Charte de la laïcité
- 5- Projet d'école : actions 2019-2020
- 6- APC
- 7- Sécurité – PPMS
- 8- Investissements et travaux
- 9- Présentation du RASED
- 10- Questions diverses

Mme Zampa, Directrice, anime la réunion. Secrétaire de séance : Mme Bachelet.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

**1- Présentation de l'équipe enseignante et des parents élus**

**2- Attributions du conseil d'école.**

Un document de synthèse est distribué (toutes les informations sont sur le site eduscol).

**3- Bilan de rentrée : effectifs, organisation pédagogique**

Total : 147 élèves. - CP : 25 élèves, Mme Bachelet - CP-CE1 : 24 élèves, M. Noé - CE1-CE2 : 24 élèves, Mme Dumoulin les lundis et jeudi, Mme Martin-Menier les mardi et vendredi (absente actuellement) - CE2-CM1 : 25 élèves, M. Cardo - CM1-CM2 : 25 élèves, Mme Zampa, Mme Martin-Ménier le lundi (absente actuellement) - CM1-CM2 : 24 élèves, Mme Léger.

Rappel des seuils théoriques d'ouverture d'une classe : 27 élèves en moyenne sur l'ensemble des classes élémentaires de la commune. Si les effectifs devaient encore monter de façon importante dans l'année, il restera une possibilité d'ouverture de classe à l'école du Tartaix.

Répartition des élèves en double niveau obligatoire compte tenu des effectifs. Quel que soit le niveau de la classe, simple ou double, il y a une hétérogénéité des profils d'élèves, à laquelle il convient d'adapter l'enseignement et les supports (différenciation). Le double niveau développe de fait l'autonomie des élèves.

**4- Règlement intérieur et Charte de la laïcité**

Lecture du règlement intérieur.

Points plus particulièrement évoqués en séance :

- *Retards* : pour des raisons de sécurité, les parents doivent accompagner l'élève en retard jusqu'à sa classe ; il est interdit de faire passer l'enfant par-dessus le portail (vu plusieurs fois).
- *Santé* : il est toujours préférable de garder un enfant malade le matin à la maison ; l'expérience montre que les enseignants appellent quasi systématiquement les parents pour venir récupérer un enfant souffrant le matin et mis à l'école ; par ailleurs, les risques de transmission de la maladie au sein de la classe et de l'école sont à prendre en compte.
- *Sorties sur temps scolaire* : elles sont tolérées lorsque très ponctuelles et justifiées ; pour un suivi régulier, veiller à prendre les RDV hors temps scolaire, ceci conformément à l'obligation scolaire mais aussi pour ne pas pénaliser l'enfant dans ses apprentissages.
- *Absences* : à signaler au plus tôt ; au bout de 4 demi-journées d'absence non justifiées, la directrice doit en référer à l'inspection académique ; pour une absence de plusieurs jours pour motifs justifiés (exemple des déplacements de parents avec enfants), rédiger

un courrier à l'attention de Mme l'Inspectrice d'académie (transmis par la directrice).

- *Communication parents- enseignants* : les enseignants et la directrice sont disponibles pour recevoir les parents ; prendre un RDV, éviter les discussions au portail.

- *Sécurité* : les parents doivent vérifier régulièrement les cartables des élèves et veiller à ce que leurs enfants n'amènent pas d'objets dangereux à l'école.

- *Jeux autorisés pendant la récréation* : jeux de société calmes, billes, cordes à sauter ou élastiques ; un planning pour les jeux de ballon est établi.

Les cartes à collectionner sont interdites.

**Règlement intérieur voté à l'unanimité.** Compléments apportés sur la Charte de la laïcité (contenu et objectifs) et sur la Charte internet signé par les enseignants.

## **5- Projet d'école et actions 2019-2020**

Rappel sur les grands axes du projet d'école (3 ans) : améliorer la compréhension en lecture ; structurer les parcours éducatifs (santé, citoyenneté, culturel et artistique) du CP au CM2.

Projet EPS/citoyenneté/hygiène et santé, en collaboration avec l'école du Tartaix, la Mairie de Montbonnot, les associations sportives locales, l'USEP

- Objectifs : développer une pratique EPS riche et diversifiée du CP au CM2, articuler les activités EPS avec les objectifs des 3 parcours, ancrer l'école dans son environnement local.
- Programmation : l'an dernier a été une année de test ; la programmation devrait être finalisée cette année.
- Plus de jeux de ballon avec la ligue de Hand cette année, mais une collaboration renforcée avec l'ASPTT, et une collaboration qui démarre avec l'EPA (cross, escalade pour la classe de Mme Zampa)

La rencontre inter-écoles (« Olympiades »), organisées par la Mairie en collaboration avec l'ASPTT et l'USEP, aura probablement lieu en fin d'année scolaire (à confirmer).

Projet Architecture, impliquant toutes les classes. Les enseignants seront en formation les 14-15 novembre. Les élèves travailleront sur leur école, en collaboration avec des architectes professionnels (aménagement de la cour notamment). Une collaboration avec l'école d'architecture de Grenoble est également envisagée.

Projet Education musicale-Expression corporelle : spectacles musicaux présentés au marché de Noël (07/12 ; 11h et 15h) par les 4 classes de CP- CP/CE1- CE/CE2- CE2/CM1 (thème : les émotions) ; en mai par les 2 classes de CM1-CM2 (thème : découvrir la polyphonie et les percussions).

Autres actions pédagogiques réalisées ou prévues (à ce jour) :

- Toutes classes : visites commentées et ateliers au musée de peinture de Grenoble ; Apprendre à nager ; sorties ENS ; collaboration avec la Médiathèque (1 visite par période) ; participation à la Semaine olympique et paralympique (3-8/02 ; labellisation Génération 2024) ; courseton reporté au printemps.

- CP, CP-CE1 : jardin pédagogique, coupe Icare, exposition à l'Agora sur les artistes locaux, 3 sorties ENS sur le thème des pollinisateurs avec Belledonne en Marche (financées par le Conseil Départemental), tennis.

- CP-CE1 et CE1-CE2 : animation sur la réduction des déchets et le gaspillage alimentaire (Communauté de Communes)

- CP, CE1-CE2 : escrime en septembre-octobre

- CE1 : ski de fond en janvier-février

- CM1 : intervention en classe d'élus sur le rôle de la municipalité et l'histoire de la commune.

- CM1-CM2 : course d'orientation en septembre-octobre ; 2 séances de théâtre animées par des comédiennes professionnelles, une séance au Musée, un spectacle, dans le cadre d'une collaboration avec l'Hexagone en novembre (intervention à l'école de deux comédiennes) ; journée du 21/11 sur le thème du handicap ; apprentissage de la programmation avec l'INRIA ; défi technologique (les objets roulants).

## **6- APC**

Priorité donnée à la lecture. Public privilégié : les CP-CE1 ; autres niveaux pris en APC en fonction des places disponibles dans les groupes. Créneaux de 30 min.

## **7- Sécurité – PPMS**

Rappel des procédures et du plan d'évacuation des classes. 2 nouveautés cette année : possibilité de passer par le petit portail pour le bâtiment du bas ; une clé des portails et portillons par bâtiment est mise à disposition des enseignants (issues de secours).

## **8- Investissements et travaux**

La rénovation des sanitaires sous le préau est à l'étude. L'aménagement de l'Algeco (bibliothèque, arts plastiques, informatique) est pour l'instant en suspens.

## 9- Présentation du RASED

Document distribué.

## 10- Questions diverses

- Sécurisation du départ des enfants au moment des sorties d'école (identité des personnes qui récupèrent l'enfant) : la responsabilité des enseignants s'arrête au portail de l'école ; à noter que les enseignants vérifient malgré tout que les enfants soient bien attendus à l'heure de la sortie et ne restent pas seuls devant le portail.
- Accueil des nouveaux arrivants le jour de la rentrée : l'équipe enseignante affichera les classes à la rentrée prochaine.
- Retour hebdomadaire des cahiers du jour : les enfants sont invités à apporter ce cahier à la maison pour le montrer à leurs parents ; certains enseignants vérifient qu'il soit bien signé en retour.
- Continuité des méthodes pédagogiques en cas de remplacement des enseignants : les TR sont des professionnels compétents, habitués aux remplacements courts comme longs ; des outils existent afin d'assurer la continuité (cahier journal, programmations...téléphone, mails...).
- Confidentialité des informations concernant les élèves en rééducation : les enseignants communiquent ensemble sur les élèves pour en assurer un suivi efficace ; en cas d'équipe éducative, certaines informations demeurent tout à fait confidentielles et ne sont connues que des participants à cette équipe. Les élèves « dys » sont de plus en plus nombreux, et il paraît important aujourd'hui de pouvoir en parler tranquillement avec les familles et les enfants en classe pour éviter toute stigmatisation de ces derniers et les mettre en confiance.
- Prise en charge à l'école des élèves suivis en rééducation : la Loi définit l'obligation scolaire, les élèves doivent être présents pendant les horaires d'école. C'est un devoir des parents. La présence d'intervenants à l'école est possible en cas de PPS ou éventuellement de PAI et sur accord du Directeur d'école.
- Organisation de l'étude surveillée : de 16h45 à 17h30 assurée dans leur classe par Mme Bachelet les mardi et vendredi, par Mme Dumoulin les jeudis. Les études sont surveillées et non dirigées, mais les enseignants aident si nécessaire les élèves et vérifient le travail réalisé.
- Activités proposées en cours de récréation : planning d'occupation du terrain de foot ; tables de tennis de table sont mises à disposition ; cordes à sauter, élastiques, jeux de société sont autorisés. L'école n'a pas obtenu les deux jeunes en service civique demandés et qui auraient permis de concevoir rapidement un projet éducatif des enfants pendant le temps de récréation ; ce projet reste un objectif de l'équipe enseignante à terme.
- Projet caritatif dans le cadre du projet d'école : les parents peuvent soumettre des propositions au Conseil des maîtres qui les étudiera.
- Choix des chansons et danses proposées dans le cadre des activités périscolaires : l'an dernier, elles ont été choisies par les enfants (année-test ; certains choix ont été censurés par les adultes ...) ; cette année, elles seront choisies par les adultes et les chorégraphies seront élaborées collectivement. Le projet évolue et sera axé autour des thèmes de la citoyenneté et de l'écologie.
- Amélioration des relations entre le personnel périscolaire et les élèves (notamment pendant le temps de cantine) : les parents informent que le vocabulaire employé par le personnel ne semble pas toujours adapté ; la responsable du service périscolaire s'engage à intervenir au plus vite pour régler ce problème ; cependant, la salle de restauration accueille quotidiennement 70 enfants par service, et les enfants ont besoin de pouvoir discuter et se détendre après avoir travaillé toute la matinée.
- Entretien des sanitaires : des travaux sont à l'étude. Le conseil d'école demande à être informé du pré-projet.
- Ménage : les sanitaires sont nettoyés en fin de journée alors que les enfants du périscolaire sont encore présents dans l'école, les enfants ne trouvent donc pas le lendemain des toilettes propres. Plus globalement, l'équipe enseignante n'est pas satisfaite des conditions de réalisation du ménage (horaires, vacances, etc.). La mairie va discuter avec le prestataire pour une amélioration.
- Possibilité d'une conférence sur les risques liés aux écrans : elle est envisageable, Mme Lamy va s'informer auprès du service culturel de la Mairie. Pour rappel, la gendarmerie intervient une année sur deux en classe de CM (Permis internet).

Séance levée à 21h00